



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 avril 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport expose les détails de la proposition de budget primitif 2025 présentés dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire soumis à l'assemblée le 24 mars 2025.

Le budget 2025 doit, comme les précédents, intégrer au fur et à mesure des paramètres financiers auxquels la Ville fait face depuis 2015 :

- La disparition de la D.G.F¹ depuis 2024 actant la fin de soutien financier de l'Etat. Pour rappel, cette dotation représentait 13.8M€ en 2012 ;
- L'apparition d'une nouvelle péréquation (prélèvement sur recettes fiscales lissé – dite DILICO) représentant 3M€ pour la Ville de Rueil Malmaison ;
- L'augmentation de la masse salariale de l'ordre de +2M€ en lien avec le Glissement Vieillesse et Technicité (1,4M€). Ces éléments sont compensés par un travail fin sur les postes budgétés – à hauteur uniquement des besoins et capacités de recrutement de la Ville.
- L'augmentation de +1.5M€ des cotisations retraites à la CNRACL marquant la première étape d'une progression de 3 point par an de ces cotisations entre 2025 et 2028. Cette variable a donc vocation à augmenter régulièrement au cours des prochains budgets primitifs.

Le budget qui vous est proposé pour 2025 présente également :

- Des mesures de revalorisation des agents pour 2,1 millions d'euros,
- Le rallumage des éclairages publics,
- Une poursuite des investissements dont les projets atteignent cette année près de 40 millions d'euros. Le budget 2025 permettra ainsi la finalisation des travaux de la halle gourmande. Dans le cadre de l'agenda 2030, il mettra également l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments, le verdissage de la flotte automobile et l'entretien de la voirie.
- une réduction de l'endettement à hauteur de 2 millions d'euros grâce à la recherche de financements externes et à l'optimisation des projets et des politiques publiques,
- Un maintien à l'identique des taux de fiscalité.

¹ Dotation Globale de Fonctionnement

I. Les grands équilibres du budget 2025

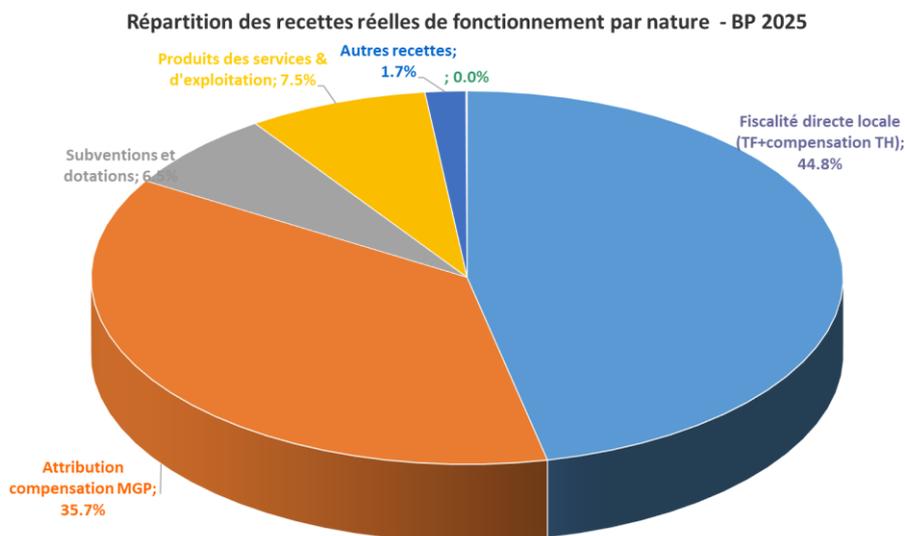
En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

section d'investissement	
total des prévisions 2025	72 142 823.34
dont les opérations d'équipement (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)	41 428 371
dont les opérations financières et d'ordre	17 663 000
dont crédits reportés de 2024	13 051 452
section de fonctionnement	
total des prévisions 2025	240 978 708.57
TOTAL GLOBAL BP 2025	
	313 121 531.91

II. La section de fonctionnement

A – Les Recettes

Intitulés	BP2024	Projet BP2025	Variation
a) Recettes réelles			
Fiscalité directe locale (TF+compensation TH)	95 730 000.00	97 285 000.00	1.62%
Attribution compensation M.G.P.	77 444 567.00	77 444 567.00	0.00%
DGF	0.00		
Subventions et dotations	14 311 799.00	14 202 864.00	-0.76%
Autres recettes fiscales	9 460 000.00	8 030 000.00	-15.12%
<i>dont Taxe communale additionnelle aux droits de mutation</i>	7 500 000.00	6 000 000.00	-20.00%
<i>dont Taxe sur la consommation finale d'électricité</i>	1 330 000.00	1 400 000.00	5.26%
<i>dont Taxe de séjour</i>	450 000.00	450 000.00	0.00%
<i>dont Taxe additionnelle à la taxe de séjour</i>	0.00	0.00	
<i>dont Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	180 000.00	180 000.00	0.00%
Produits des services & d'exploitation	15 770 475.00	16 172 442.00	2.55%
<i>dont redevance DSP Centre Aquatiques</i>	828 000.00	824 000.00	
Autres recettes	6 003 849.00	3 651 954.00	-39.17%
<i>dont Autres produits de gestion courantes</i>	5 418 849.00	3 066 954.00	-43.40%
<i>dont Atténuations de charges</i>	0.00	0.00	
<i>dont Produits financiers</i>	565 000.00	565 000.00	0.00%
<i>dont Autres produits exceptionnels</i>	20 000.00	20 000.00	0.00%
Dotations & provisions		103 000.00	
Sous-total - I	218 720 690.00	216 889 827.00	-0.84%
b) Recettes d'ordre			
Étalement subventions reçues	50 000.00	50 000.00	0.00%
Reprise provisions budgétaires	0.00	0.00	
Sous-total - II	50 000.00	50 000.00	0.00%
Reprise de résultat 2024 - III		24 038 881.57	
Total général (I+ II+III)	218 770 690.00	240 978 708.57	10.15%



La fiscalité locale : 97.2M€

Depuis 2017, la revalorisation des valeurs locatives est calculée sur la variation de l'inflation constatée entre novembre de l'année précédente et novembre de l'année en cours. Cette évolution des bases fiscales votée en loi de finances s'élèvera à +1.7% en 2025.

Dans ces conditions, la dynamique fiscale se retrouve sensiblement impactée et revient à des niveaux avant crise sanitaire.

Malgré cette augmentation plus faible des bases fiscales, le budget 2025 est bâti autour d'une stabilité des taux de fiscalité.

Pour rappel, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la Ville perçoit depuis 2021 :

- Le produit de la taxe foncière destiné auparavant au Conseil départemental,
- Une compensation indexée sur l'évolution des bases de taxe foncière perçue. Ce montant est estimé à 35.2M€ pour 2025.

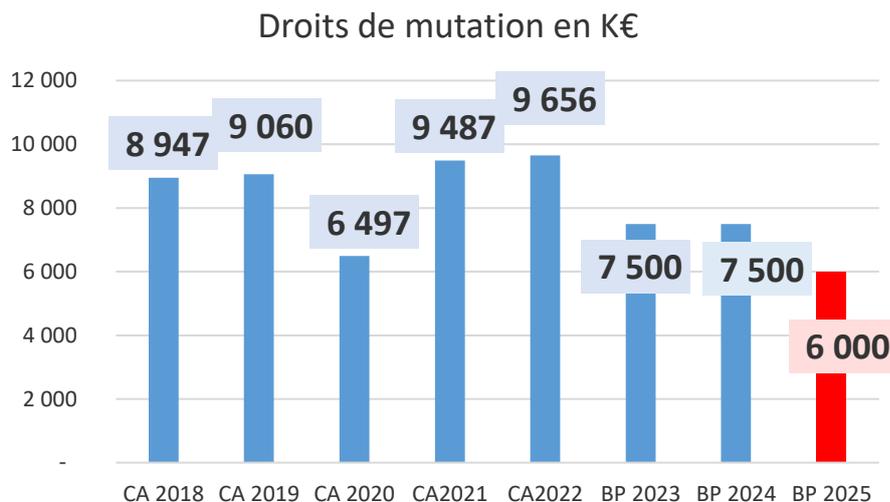
Le produit de la fiscalité augmente de 1.5M€ et atteint près de 97.2M€ contre 95,7 M€, en 2023.

Les droits de mutation : 6.0 M€

Les droits de mutation pour 2025 sont inscrits à hauteur de 6.0M€ soit un niveau :

- En diminution de -1.5M€ (soit -20%) par rapport au BP 2024 (7,5 M€)
- Cohérent avec les réalisations 2024 (6.154M€)

Les 5 baisses successives arbitrées par la BCE au cours de l'année 2024/2025 devraient – par parallélisme des formes – fluidifier le marché de l'immobilier. Ainsi, une prévision de 6M€ apparait cohérente et prudente par rapport aux réalisations 2024 (6.1M€).



L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (M.G.P) qui s'est engagée à maintenir les ressources des communes : 77,4 M€

Cette attribution de compensation permet à notre commune de récupérer les produits de taxe professionnelle dont elle bénéficiait en 2008, diminués des charges transférées de 2009 à 2015 à la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien (C.A.M.V).

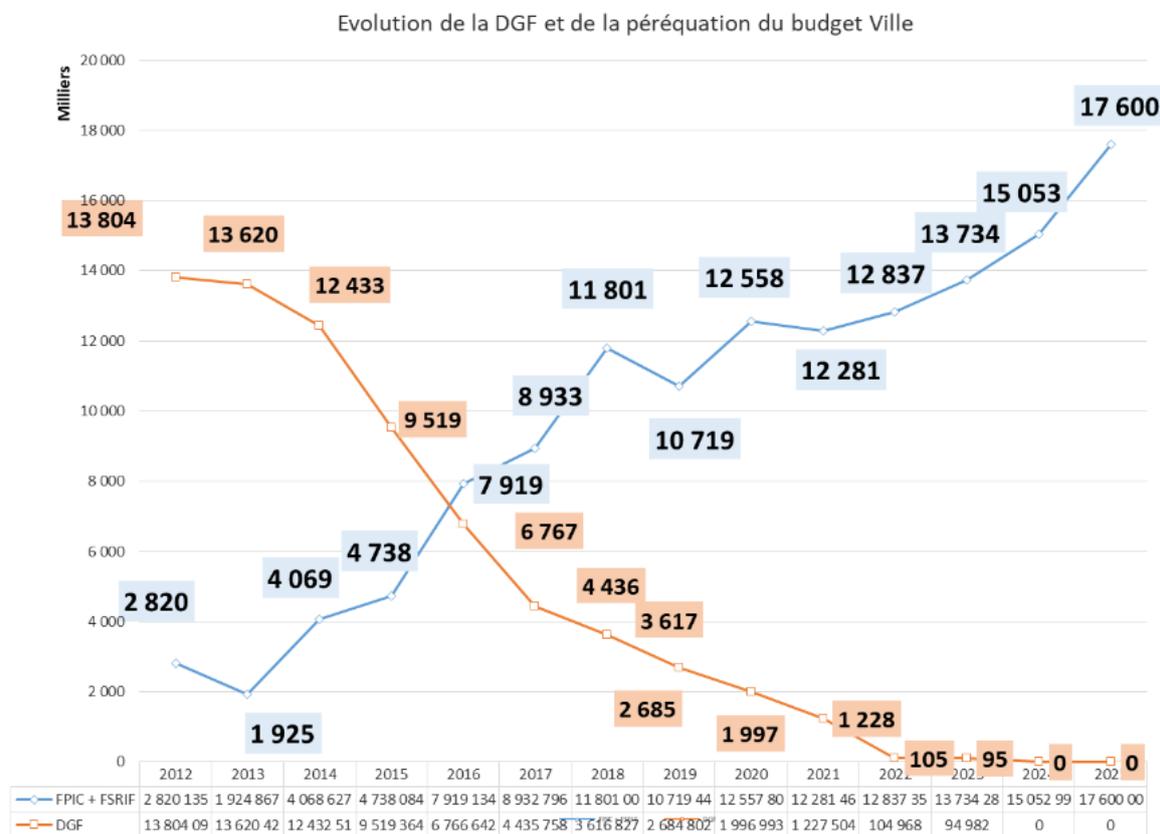
L'attribution de compensation de 77,4 M€ se décompose en deux parties :

- 52,2 M€ correspondent à la fiscalité professionnelle et aux compétences transférées à la C.A.M.V. et reprises par P.O.L.D (Etablissement Public Paris Ouest La Défense).
- 25,2 M€ correspondent à l'ancienne dotation de compensation de la taxe professionnelle et font l'objet d'un reversement à P.O.L.D.

La D.G.F : 0€

Pour la première fois en 2024, la Ville de Rueil Malmaison n'a perçu aucune DGF (0€). Cette tendance se renouvèlera en 2025.

Depuis 2012, la D.G.F est ainsi passée de 13,8 M€ à 0€ soit l'équivalent de 26 % d'augmentation des taux d'imposition sur la période.



Les autres subventions et dotations : 14,2 M€

Ce chapitre comprend toutes les subventions de fonctionnement de la part des organismes financeurs (Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Métropole du Grand Paris, Etat, Caisses d'allocations familiales...).

Ces subventions sont en quasi stabilité (-109K€ soit -0.8%) par rapport à 2024. Il convient de souligner que ce chapitre intègre :

- Une subvention de la CAF pour la petite enfance, l'éducation et la jeunesse : 6,7M€, soit une quasi stabilité (-20K€) par rapport à 2024 malgré l'ajustement des jours d'ouverture des crèches sur l'année (-78jours).
- Le Département des Hauts-de-Seine pour la petite enfance, la culture et le sport : 1,441K€, en lien avec le contrat de développement « Département Ville » portant sur la période 2025/2027.

Sur ce chapitre, sont inscrites également

- Une partie du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée F.C.T.V.A. (200 K€),
- La dotation de décentralisation (140 K€),
- Les dotations de recensement (15K€) et d'émission de passeport (85K€),
- Les subventions en provenance d'Ile-de-France Mobilité au titre du Pôle Gare (310K€) et des navettes du territoire (200K€).

Les produits des services et d'exploitation : 16.1 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (crèches, accueils de loisirs) ainsi que certaines redevances des usagers du service public (occupation du domaine public, stationnement...).

Ces produits des services devrait s'élever à environ à 16.1M€ pour 2025. Ce montant s'inscrit en hausse de +2.5% par rapport à 2025 (15.7M€) s'expliquant principalement par :

- 1) L'ajustement des prévisions budgétaires au vu des réalisations et des décisions tarifaires 2024 : dont notamment
 - a. Les recettes d'occupation du domaine de voirie : -300K€ pour atteindre 750K€
 - b. Les recettes de Forfait Post Stationnement : +302K€ pour un total de 1.3M€
 - c. Les recettes du conservatoire : -60K€ soit un total de 630K€
 - d. Les recettes de régie liées aux activités sportives : +79K€
 - e. Les recettes des activités périscolaires : +580K€ pour atteindre 4.9M€
 - *Les recettes des accueils de loisirs sont prévues à 4.0M€*
 - *Les produits liés aux études dirigées et classes découvertures sont prévus à hauteur de 868K€ contre 833K€.*
- 2) Des ajustements de périmètres :
 - a. La diminution du nombre de jours ouvrés des crèches (-78j) : -332K€
 - b. L'intégration des recettes liées au Salon du Terroir : +147K€

Les autres recettes

Elles proviennent du poste « autres produits de gestion courante », « produits financiers », « produits exceptionnels », mais également d'un compte de « remboursement sur salaire ».

Les autres recettes de gestion : 3M€

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 3M€ contre 5.4M€ au budget primitif 2024. Cette évolution s'explique notamment par le fait que le BP2024 intégrait une recette exceptionnelle de 2.4M€ au titre de la clôture d'opérations d'aménagement (ZAC Rueil 2000). Ces recettes, effectivement perçues en 2024 via le POLD, ne peuvent être reconduites sur 2025.

Ainsi, à périmètre équivalent (hors recette exceptionnelle de clôture d'opération d'aménagement), ces recettes de gestion courante connaissent une progression de +48K€ soit +1.6%.

Pour rappel ces produits de gestion courante comprennent :

- 1) Les revenus des locations du patrimoine privé de la Ville : estimés à 1,640M€ au budget primitif 2025 soit une progression de +40K€ et +2.4% par rapport au BP2024.
- 2) Les redevances liées aux Délégations de services publics (DSP), qu'il s'agisse :
 - a. De la DSP Restauration Scolaire : atteignant 50K€ conformément aux dispositions prévues au contrat,
 - b. De la DSP parcs de stationnement et stationnement sur voirie : 900K€ soit une progression de +220K€ conformément aux dispositions du contrat,
 - c. De la DSP mobilier urbain : 195K€ (contre 189K€ en 2024)
 - d. De la redevance au départ lié à l'exploitation du Mobipôle par Ile-de-France Mobilités (IDFM) : 310K€ (contre 250K€ au BP 2024).
- 3) Les locations de gymnases et stades : pour 115K€
- 4) Les locations de salle : dont les produits s'établissent à 156K€ soit un ajustement de +5K€ (soit +3.3%) afin de tenir compte du niveau de réalisation.

Les produits financiers : 565 k€

Il s'agit d'intérêts perçus sur des actions léguées historiquement à la Ville par des particuliers auxquels s'ajoute également la rémunération des parts sociales de la Caisse d'Épargne acquises en 2019 et des intérêts attendus sur des placements de trésorerie.

Pour rappel, la ville de Rueil-Malmaison a l'obligation de déposer ses fonds sur un compte au Trésor. Le montant disponible au jour le jour sur le compte principal de la ville varie en fonction des encaissements de recettes et des dépenses réalisées. Depuis plusieurs années, le niveau de trésorerie en début d'année de la Ville excède 2 mois de dépenses et diminue en fin d'exercice. Dans ces conditions, un placement de trésorerie générant environ 500K€ est intégré au budget primitif 2025. Il s'agit là d'un niveau identique au BP2024 et cohérent avec les placements réalisés tout au long de l'année 2024 (qui auront rapporté plus de 600K€ en lien avec les taux de placement en vigueur à l'époque).

Le niveau de trésorerie placé ne remet en question la gestion quotidienne de la Ville qui disposera par ailleurs de la possibilité de reprendre ses fonds à tout moment au cours de l'année 2025.

Les recettes d'ordre : l'étalement des subventions reçues pour 50 000 €.

Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.

B – Les Dépenses

Intitulés	BP 2024	Projet BP2025	Variation
a) Dépenses réelles			
011 Charges à caractère général	45 591 548.48	49 674 350.00	8.96%
012 Charges de personnel	92 138 813.02	94 169 510.00	2.20%
65 Autres charges de gestion courante	14 541 750.00	14 450 379.00	-0.63%
65 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'EPT P.O.L.D.	34 000 000.00	33 500 000.00	-1.47%
014 Atténuation de produits	15 823 998.00	18 311 300.50	15.72%
66 Charges financières	5 733 000.00	5 733 000.00	0.00%
67 Charges except.	70 000.00	70 000.00	0.00%
68 Dotations aux provisions	89 500.00	57 000.00	-36.31%
Sous-total I	207 988 609.50	215 965 539.50	3.84%
b) Dépenses d'ordre			
Amortissements	6 900 000.00	6 900 000.00	0.00%
Capitalisation indemnités réaménagement dette			
Autofinancement de la section d'investissement	3 882 080.50	18 113 169.07	366.58%
Sous-total II	10 782 080.50	25 013 169.07	131.99%
Total (I+II)	218 770 690.00	240 978 708.57	10.15%

Les charges à caractère général : 49.6M€

L'année 2025 devrait être caractérisée par une réduction de l'inflation aux alentours de +1.6% soit à des niveaux sensiblement inférieurs à ceux constatés depuis 2022 et la crise de la guerre en Ukraine et ses impacts sur les prix de l'énergie.

Cette tendance se vérifiera en matière de

- Coût de l'énergie : qui diminueront de -190K€ soit -2% par rapport à 2024 pour atteindre un total de 7.7M€ en 2025 (comprenant électricité, chauffage urbain, combustible).
- Les coûts de contrats qui devraient diminuer de -484K€ en 2025

Ces tendances seront cependant compensées par l'augmentation des frais de

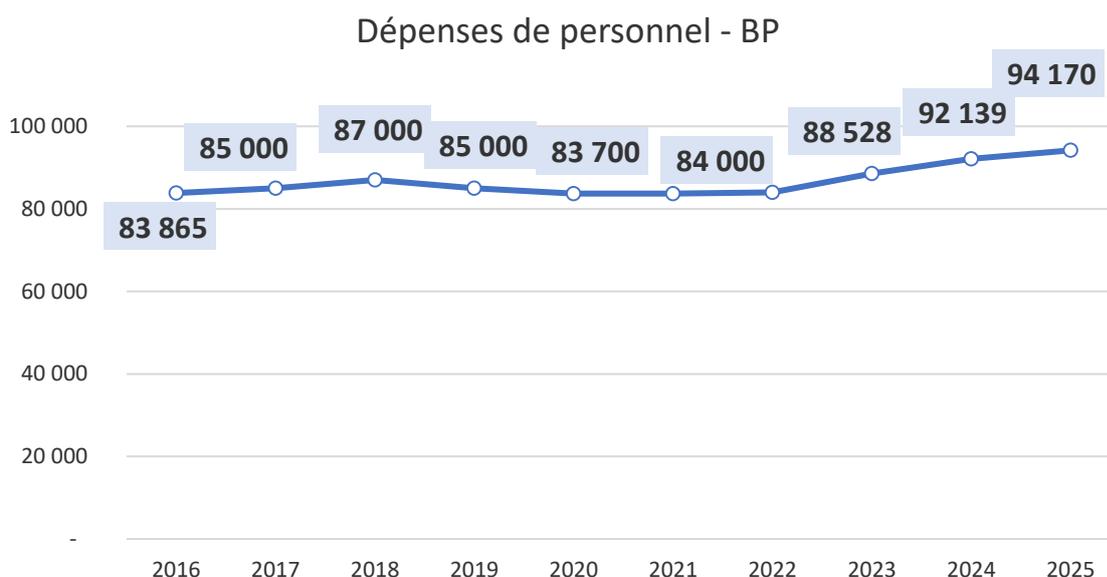
- Prestations de service : +55K€
- Entretien de terrains : +144K€
- Frais divers externalisés : +171K€
- Frais de télécommunication : +212K€

Au global, la hausse des charges à caractère général devrait atteindre près de 49.6M€ représentant une évolution sensible par rapport au BP2024 (+8.9%). Cette augmentation demeure cependant à relativiser considérant que le budget primitif intègre la reprise de résultat et donc la correction des dépenses en conséquence.

Les charges de personnel: 94.2M €

La masse salariale 2024 est anticipée à 94.2M€ soit une augmentation de +2% par rapport au BP 2024 (92,130M€). En effet, en 2025, la Ville doit financer des mesures réglementaires décidées par le Gouvernement et des recrutements sur des postes vacants :

- L'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 1,4M€ ;
- Des nouvelles mesures de revalorisations salariales favorisant le recrutement pour 2,1 millions d'euros :
 - La revalorisation de 30 % l'IFSE des agents de catégorie C,
 - La revalorisation de 15 % l'IFSE des catégories B,
 - La revalorisation de 5 % l'IFSE des catégories A,
 - La revalorisation de 20 % des montants plafonds du CIA,
 - La création d'une prime de préparation des repas de 100 euros nets pour 261 agents : ASTEM, agents de services et responsables d'équipes techniques dans les écoles et les crèches ou encore restau-club, L'instauration du nouveau régime indemnitaire de la police municipale au taux plafond,
 - Une nouvelle formule de restauration collective des agents qui peuvent désormais se rendre à l'IFP School.



Les autres charges de gestion courante hors reversement à P.O.L.D. : 14,4 M€

Ce chapitre comprend pour sa plus grosse partie les subventions aux associations et à d'autres organismes. Ce poste comprend notamment 3,4 M€ pour les associations et 6,1 M€ pour le CCAS.

D'autres charges figurent également sur ce chapitre budgétaire, telles que la contribution à l'enseignement privé sous contrat (780 K€), les cotisations à des syndicats intercommunaux, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (1,7M€).

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour P.O.L.D. : 33.5 M€

Comme cela a été expliqué précédemment, la Ville perçoit des recettes nouvelles qu'elle doit reverser à P.O.L.D. pour environ 35,6 M€.

Il s'agit de la Dotation de Compensation Part Salaires (25,2 M€), que nous reverse la M.G.P., et de l'ancienne part départementale de taxe d'habitation (10,4 M€). Ces deux recettes étaient auparavant perçues par la C.A.M.V.

Ce montant de 35,6 M€ correspond à un montant « socle ». Dans le cadre du fonctionnement financier de P.O.L.D., les Villes peuvent être amenées à contribuer de manière complémentaire ou moindre afin de financer la péréquation ou des compétences.

Avec le retour des compétences éclairage public et transport en 2018 sur les Villes, le F.C.C.T. que la Ville doit reverser à P.O.L.D. se stabilise aux alentours de 33 à 34 M€.

Le pacte financier 2025 arrêtera en cours d'année le montant définitif à verser en faveur de P.O.L.D.

La péréquation et les atténuations de produits: 18.3M€

- **Le F.P.I.C. (6.5M€)**

La contribution de Rueil-Malmaison était de 585 K€ en 2015 et a été portée à 7.7M€ au BP 2024.

Les changements introduit en loi de finances 2025 – à savoir un calcul en fonction des critères de richesse de l’année et non plus une référence à 2015 – devraient se traduire par une contribution FPIC 2025 en diminution pour la Ville de Rueil Malmaison et qui atteindrait dès lors 6.5M€

- **le F.S.R.I.F. (7.3M€)**

La Ville est également contributrice au F.S.R.I.F : La contribution 2024 a été notifiée à 7,3M€ soit le niveau le plus élevé enregistré par la Ville depuis la création du fonds. Dans ces conditions, un budget de 8.1M€ est prévu pour 2025. Pour rappel, la contribution à ce fonds était de 2,8 M€ en 2012.

- **Le DILICO (3M€)**

L’article 186 de la LF pour 2025 prévoit la création d’un « Dispositif de lissage conjoncturel » (dite DILICO) des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.

Ce dispositif concernera en 2025

- 2 100 collectivités
- Pour un montant total de 1 milliard d’euros
- Sera calculé sur des critères de « richesse » proche de ceux du FPIC & FSFIF
 - o l’écart de potentiel financier (75%) : de la commune et le niveau moyen national
 - o l’écart de revenu par habitant (25%) : de la commune et le niveau moyen national

Pour la Ville de Rueil Malmaison, la **contribution 2025 au DILICO est estimée à 3M€** sans aucune compensation, amortisseur ou mécanisme de lissage progressif

- **Le reversement de la taxe de séjour (450K€)**

Sur ce chapitre budgétaire, figure également le reversement de la taxe de séjour. Une perception et un reversement de 450 000 € sont inscrits au budget.

La prévision de dépense est sans conséquence sur l’équilibre budgétaire dans la mesure où une recette équivalente est prévue. La taxe collectée est intégralement reversée à l’Office du Tourisme.

En complément, les surtaxes à destination du Département (10%), de la Société du Grand Paris (15%) et de la Région (200% depuis 2024) seront reversées directement par ces institutions sans transiter par les comptes de la Ville et ne nécessitent dès lors pas de prévision budgétaire.

Les charges financières: 5,7 M€

Ce crédit budgétaire se décompose en deux enveloppes :

- Les intérêts de la dette de la Ville estimés à 5,3M€ en 2025.
- Les intérêts de la dette que l'ex C.A.M.V a contracté entre 2011 et 2015 dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie et éclairage public. Ces intérêts sont fixés à 370 K€ en 2025. Le remboursement du capital est inscrit en dépenses d'investissement.

Ce chapitre intègre également les différents frais relatifs à la signature de nouveaux emprunts, estimés à 13K€ en 2025.

Les charges exceptionnelles: 70 K€

Ne figure plus sur ce chapitre qu'un compte technique permettant d'annuler les titres de recettes émis sur des exercices antérieurs. 70 000 € sont inscrits sur ce poste.

Les dotations aux provisions : 57 K€

Ce chapitre intègre toutes les provisions pour risques passées par la collectivité. Ces dépenses sont prévues à hauteur de 57K€ en 2025, soit un niveau en diminution aux exercices précédents (89.5K€).

Les dépenses d'ordre : 25 M€

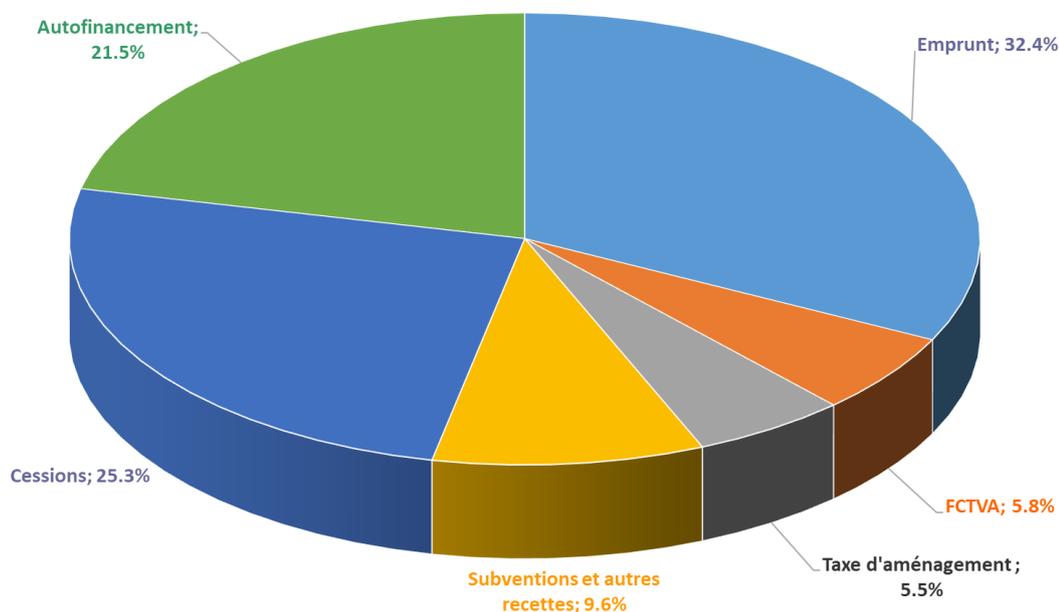
Les dépenses d'ordres de la section de fonctionnement correspondent à un financement de la section d'investissement. Il s'agit de la dotation aux amortissements qui s'élève à 6,9 M€ et à un virement vers la section d'investissement pour le financement des dépenses d'équipement pour 18.1M€.

III. La section d'investissement

A- Les Recettes

Intitulés	BP2024	Projet BP2025
<u>Recettes réelles</u>		
Emprunt	16 275 000.00	15 415 000.00
FCTVA	2 900 000.00	2 950 000.00
Taxe d'aménagement	2 750 000.00	700 000.00
Subventions	4 840 827.00	5 799 201.00
Cessions	11 706 700.00	3 214 000.00
Cessions sur plusieurs années	1 000 000.00	6 000 000.00
Amendes de police	0.00	0.00
Autres recettes		
Sous-total I	39 472 527.00	34 078 201.00
<u>Recettes d'ordre</u>		
Autofinancement de la section d'investissement	3 882 080.50	18 113 169.07
Amortissements	6 900 000.00	6 900 000.00
Opérations patrimoniales	0.00	0.00
Sous-total II	10 782 080.50	25 013 169.07
<u>Reprise de résultat et report de recettes</u>		
Excédents de fonctionnement capitalisés 2024		9 937 170.41
Reports de crédits		2 144 000.00
Résultat 2024		970 282.86
Sous-total III	0.00	13 051 453.27
Total I+ II + III	50 254 607.50	72 142 823.34

Répartition des recettes d'investissement 2025



Les recettes réelles

L'emprunt : 15.4 M€

Pour 2025, l'emprunt est prévu pour 15.4M€ soit une diminution par rapport à 2024 (16,3M€). Il s'agit d'un montant maximum qui sera arbitrée au cours de l'exercice en fonction de l'avancement des travaux.

L'effort remarquable des services en matière d'économie permet de limiter le recours à l'emprunt en 2025. Ce dernier, conjugué au remboursement du capital de la dette inscrit en dépense (17.4M€) se traduit par un désendettement prévisionnel de 2M€ sur l'exercice 2025.

Les subventions : 4,9M€ & participations (900K€)

Le montant correspond à des subventions notifiées pour des opérations déjà finalisées et pour lesquelles les sommes sont à percevoir.

Les principales sont reprises dans le tableau ci-après :

Financeurs	Projets subventionnés		Subvention au BP 2025
CD92	CDDV 2019-2021	Aménagement 2voies quartier Rueil-sur-Seine	376 007
	CDDV 2019-2021	Requalification Massena + place Richelieu	457 444
Region IDF	CDDV 2022-2024	MPGP (Centre Mermoz, GS bons raisins, GS George Sand, GS Louis Pasteur)	1 054 566
	FIM	Trame noir 2021	21 960
	FIM	MPGP GS G.Sand	334 352
	FIM	Rénovation des installations de chauffage	55 148
	Fds Energie	MPGP GS Pasteur	113 600
	FIM	Acquisition de véhicules électriques	59 400
	FIM	MPGP - 6 études	181 955
	FIM	Rénovation énergétique GS Monet CRR CMP	90 565
	FIMACS	Halle de l'OTAN - Phase 1 "Gros Œuvre"	269 100
	INDLV	Plan de continuité activité pour risque Cyber (phase 2)	22 625
	FIM	Rénovation Piscine des Closeaux 2025	180 000
	FIM	Rénovation Energétique Jean Mermoz (MPGP)	484 924
		Photovoltaïque Louis Pasteur (MPGP)	24 990
		Bouclier sécurité (caméras)	62 748
		2 Caniparcs	2 500
	FondVert 2024	Rénovation thermique Sand & Pasteur	225 708
	DSIL 2024	Rénovation énergétique Monet	140 714
DSIL 2024	Rénovation énergétique Mermoz	415 793	
	SIGEIF	Rénovation énergétique GS Sand	232 000
	MGP	JO - VivezLesJeuxParis 2024	40 302
	AESN	Aménagement rue du 4 septembre T1	52 800
TOTAL	SUBVENTIONS NOTIFIEES + A PROPOSER / INSCRITES AU BP		4 899 201

Ces subventions de 4.9M€ seront complétées par près de 900K€ de participations en provenance de la SPL au titre de la réalisation de la Halle Gourmande.

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 2,950 M€

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2024. Compte tenu du volume réalisé, ce produit est prévu à hauteur de 2,95 M€.

La taxe d'aménagement : 0,7M€

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics. Elle dépend des permis de construire délivrés et correspond à un tarif compris entre 40 €/m² et 80 €/m². Les opérations de construction réalisées au sein de la ZAC ne génèrent pas de taxe d'aménagement, les opérateurs contribuant directement au budget l'opération d'aménagement.

En 2024, le produit de cette taxe inscrit au budget primitif était de 2,750M€. Les réalisations ont cependant été nettement plus faibles (400K€) en lien avec :

- 1) l'impact du rehaussement des taux directeurs de la BCE en 2022/2023
- 2) le changement des méthodes de perceptions et reversement de la taxe par l'Etat : 1) où la recette était collectée 12 à 24 mois après la délivrance du permis de construire, l'Etat tient désormais compte de la date de finalisation des travaux, venant allonger considérablement la durée de perception par la Ville.

Face à cette contrainte, et malgré une diminution des taux directeurs qui devraient fluidifier le marché de l'immobilier, cette recette a été prévue à 700K€ pour 2025.

Les cessions nouvelles: 3.2M€

L'inscription budgétaire pour les cessions est prévue à hauteur de 3.2M€ répartie comme suit :

Principales cessions	Montant BP 2025
1 Pavillon - Boulevard Bellerive	340 000
Bâtiment - Rue Maurepas	1 400 000
Terrain - Route de l'Empereur	14 000
Bâtiment	1 460 000
Total	3 214 000

Les cessions sur plusieurs exercices: 1 M€

A ces cessions, s'ajoutent le versement de 1 M€ par la S.P.L. pour la cession des terrains de sports Mimoun réalisée en 2018 et dont le paiement se fait en 13 échéances de 1 M€.

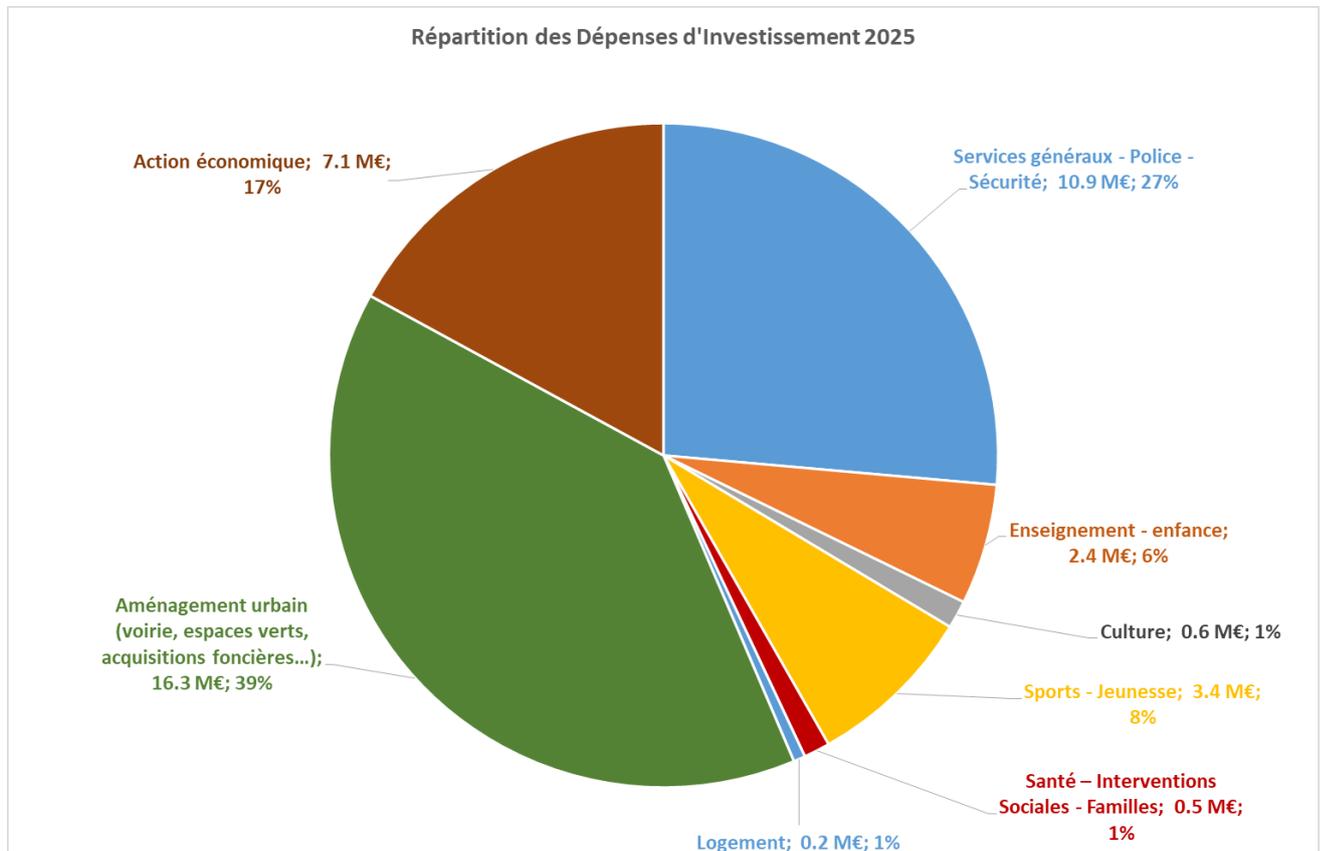
Les autres immobilisations financières : 5M€

Elles correspondent à des valorisations financières de placements qui seront reprises en 2025 pour financer les projets d'investissement de la Ville.

Les recettes d'ordre : 25M€

Elles correspondent pour 25 M€ aux dépenses d'ordre du fonctionnement évoquées plus haut pour le financement des amortissements (6,9 M€) et du virement d'autofinancement (18.1 M€)

B – Les Dépenses



a) Les dépenses d'équipement : 41.4M€

Le budget 2025 permet la finalisation des travaux de la halle de l'OTAN. Dans le cadre de l'agenda 2030, il mettra également l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments, le verdissement de la flotte automobile et l'entretien de la voirie.

Les 41.4 M€ du budget de la Ville consacrés à ces investissements se décomposent ainsi :

- Lancement des travaux de la Halle de l'OTAN pour 7.0M€
- L'entretien et les opérations nouvelles du patrimoine pour 15.4M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie de parking pour 7.5M€
- L'acquisition de véhicules, de mobilier et de matériel pour 2,3M€
- L'environnement, le gros entretien et les créations d'espaces verts pour 2.5M€
- Les acquisitions foncières pour 3.1 M€
- Les études et participations pour 1,3M
- La finalisation de l'AP du complexe sportif Alain Mimoun pour 281K€
- Les dépenses diverses : 1,9M€

1. La finalisation des travaux de la Halle de l'OTAN

L'année 2025 permettra la finalisation de la Halle Gourmande sur la future place centrale de l'éco quartier, en lieu et place de l'ancienne halle de l'OTAN.

Cette nouvelle Halle Gourmande d'environ 1200 m² de surface de vente est destinée à la restauration et à des commerces de bouche ainsi que quelques locaux de stockage.

Ce nouvel équipement sera construit en surélévation au-dessus d'un parking public de 300 places. L'établissement, est classé en ERP de 2^{ème} catégorie Types N et M, avec un seul chef d'établissement. L'effectif total est de 1 125 personnes pour une surface totale d'environ 2800 m² avec mezzanine et locaux techniques en sous-sol, RDC et R+1

Ce projet est prévu pour un coût total de 12M€ et est réalisé sur les exercices 2024/2025. Le budget primitif 2025 intègre la première phase de travaux pour un montant de 7M€.

2. Les travaux d'entretien du patrimoine pour un montant de 15.4 M€

L'entretien du patrimoine bâti de la Ville se voit doter d'une enveloppe de 15.4M€ permettant à la Ville de poursuivre son ambition dans la transition énergétique des bâtiments : amélioration thermique du bâti, remplacement de chaudières et système de régulation...

Cette ambition se vérifie avec la réalisation de la tranche n°1 du Marché Public Global de Performance Energétique (MPGP) pour lequel 5.2M€ de crédits seront ouverts en 2025.

En parallèle, des crédits seront alloués en matière de

- Remplacement d'installations de chauffage : 800K€
- Amélioration des performances énergétiques : 100K€
- Modernisation des bâtiments (ascenseurs, alarmes anti intrusions...) : 350K€
- Mise en accessibilité des bâtiments : 400K€
- Gros entretien et renouvellement du patrimoine : 4M€

En parallèle, d'autres projets de rénovations seront lancés :

- Concernant les bâtiments scolaires
 - *Création de classes au groupe Robespierre : 430K€*
 - *Réfection de la toiture des Trianons : 400K€*
 - *Installation de tableaux numériques interactifs : 40K€*
 - *Rénovation énergétique de l'éco accueil des Gallicourts : 40K€*
- Aménagement des locaux du Centre Médico Scolaire : 80K€
- Concernant les bâtiments sportifs :
 - *Réfection de la piste d'athlétisme du Stadium : 900K€*
 - *Rénovation des bâtiments du Parc des Bords de Seine : 570K€*
 - *Rénovation de la Piscine des Closeaux : 630K€*
- Etudes sur la crèches des Petits Pas : 200K€
- Déploiement de la fibre optique et vidéo protection : 780K€

3. Le gros entretien et les travaux de voirie pour 7.5M€

Le programme de voirie 2025 est consacré à l'entretien des voies existantes et à l'enfouissement de réseaux pour 2.9M€.

Un budget de 4.6M€ est ensuite attribué pour :

- Le renouvellement de l'éclairage en LED : 500K€
- La réfection de l'étanchéité de la passerelle A86 : 50K€
- Le réaménagement de la voie Lionel Terray : 900K€
- Le réaménagement de la voie Marquis de Coriolis : 1.250M€
- Finalisation de la rue du Château : 270K€
- Travaux rue de la Paix : 120K€
- Travaux rue des Landes : 220K€
- Travaux rue Gallieni : 100K€
- Travaux rue Paul Olivier : 216K€
- Travaux rue Molière : 230K€
- Travaux place Line Renaud : 522K€
- Parking Gallieni : 72€
- Travaux diffus : 165K€

4. L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,3 M€

La ville consacrera un budget d'environ 295 K€ pour l'acquisition de véhicules électriques et thermiques pour le remplacement de la flotte de Crit'air 3 qui ne seront plus autorisés à circuler dans la Zone à Faible Emission (ZFE) de la Métropole du Grand Paris. Un budget complémentaire de 200K€ est également prévu au titre de l'entretien renouvellement du garage municipal, des ateliers et logistiques (achat d'outillages et matériels).

Figurent également des acquisitions d'équipements pour l'infrastructure informatique de la Ville à hauteur de 728K€ relatifs aux acquisitions de matériels informatiques comprenant :

- 300K€ consacrés à l'acquisition d'ordinateurs (portables en grande majorité)
- 22.5K€ de bornes tactiles (renouvellement) à installer dans les crèches
- 395K€ au titre des infrastructures informatiques

Enfin, un budget de 870K€ est alloué à l'acquisition de matériels et des projets des services

5. L'environnement, le gros entretien et les créations d'espaces verts pour 2.5 M€

Un budget de 2.5M€ est prévu à destination des Espaces Verts afin de permettre l'entretien récurrent des espaces verts comprenant :

- Le renouvellement d'alignement d'arbres sur voirie : 295K€
- Le remplacement ponctuel d'arbres sur voirie : 120K€
- Des travaux d'aménagement de parcs et squares : 210K€
- La mise aux normes d'accessibilité des parcs et squares : 25K€
- Des travaux d'espaces verts sur voirie : 310K€
- La mise aux normes et le renouvellement de matériels sur des aires de jeux : 195K€
- La réalisation d'aire de jeux : 145K€
- Le renouvellement de signalétique parcs et squares : 20K€
- Des travaux divers de clôture : 80K€
- Des travaux sur les Espaces Liberté Jeunesse : 130K€
- Des travaux d'espaces verts sur équipements publics : 150K€
- Le renouvellement de mobilier urbain sur espaces verts : 30K€
- Le renouvellement d'outillage technique : 10K€

Ces dépenses sont complétées par des crédits à destination

- De l'aménagement du parc Desplanques : 30K€
- De la déminéralisation d'une cour d'Ecole : 500K€
- De travaux d'espaces verts à Rueil sur Seine : 200K€
- Des aménagements écologiques : 40K€

6. Les études et les participations (subventions) en investissement pour 1,3 M€

Un crédit de 485K€ est consacré aux différentes subventions d'équipement comprenant :

- Le contingent incendie en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ; estimé à 400 K€. Il s'agit d'une dépense obligatoire sur laquelle la Ville n'a pas de marge de manœuvre.
- Les subventions versées aux primo accédant dans le cadre des prêts à taux 0% développé par la (15K€).
- Les subventions à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) sont prévues pour un montant de 70K€

Le budget attribué aux licences informatiques et aux acquisitions de logiciel est de 521K€. Ces acquisitions visent à renforcer la modernisation des outils informatiques de la Ville notamment en matière de sécurité informatique.

Diverses études vont être menées au niveau des services techniques concernant la gestion des bâtiments de la Ville (109K€).

7. Les acquisitions foncières pour 3.1 M€

Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 3.1 M€ pour

- des alignements de voirie,
- des préemptions de baux commerciaux,
- des acquisitions de terrains nus
 - o Deux logements pour le personnel.

8. La finalisation de l'autorisation de programme (AP) de création du complexe Alain Mimoun

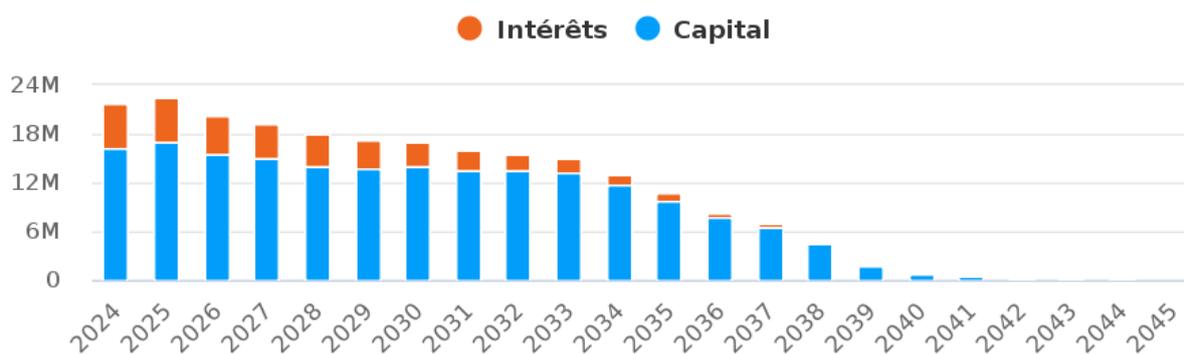
Dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier de l'Arsenal, la Ville a réalisé un complexe sportif comprenant une piscine, des salles de sport et un terrain de sports.

Cette opération de travaux a été gérée comptablement depuis 2017 en autorisation de programme afin de tenir compte de sa pluri annualité et faciliter son financement. Bien que l'équipement soit ouvert depuis décembre 2020, le solde comptable du contrat interviendra en 2025 et pour un montant de 281K€.

b) Les autres dépenses réelles : 17,4 M€

Le remboursement du capital de la dette (17,4M€)

Le remboursement du capital de la dette de la Ville est en hausse à 15.9 M€ pour 2025.



Le remboursement à P.O.L.D. du capital de la dette générée entre 2011 et 2015 au titre de la compétence voirie et éclairage public s'élève à 1,5 M€.

Ce niveau de remboursement d'emprunt (total de 17.4M€), conjugué à l'effort d'économie des services et au recours limité à l'emprunt d'équilibre inscrit en recette (15.4M€) se traduit par un désendettement de -2M€ sur l'exercice 2025.

Remboursement de taxe d'aménagement

Une prévision de 150K€ de remboursement de taxe d'aménagement est prévue au budget primitif.

Les exercices précédents, des remboursements importants ont nécessité la passation d'échéanciers pluriannuels. Ces échéanciers sont arrivés à leur terme et aucun remboursement supplémentaire n'est prévu à date. L'inscription d'une provision de 150K€ permet cependant d'anticiper les quelques remboursements susceptibles d'intervenir dans l'année.

Les dépenses diverses (20K€)

Elles comprennent notamment les provisions pour remboursement de cautions payées à la Ville, des remboursements de taxe d'aménagement (dès lors qu'un permis de construire a été accordé, la taxe d'urbanisme est perçue, mais si le permis devient caduque, la Ville doit rembourser).

c) Les dépenses d'ordre : 50K€

Ces dépenses correspondent à l'amortissement (reprise) des subventions reçues en recettes d'investissement.

C – BUDGET VERT

a) Définition & contexte

La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but étant de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques à l'échelle nationale.

Le budget vert n'est pas à confondre avec un bilan carbone ou encore une évaluation du coût du plan climat de la collectivité. Au contraire, le budget vert est un outil d'aide à la décision à la disposition des élus qui permet d'analyser un budget sous le prisme du climat, de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition écologique.

Ce budget vert est devenu obligatoire pour les grandes collectivités dans le cadre de l'analyse des réalisations retracées au compte financier unique.

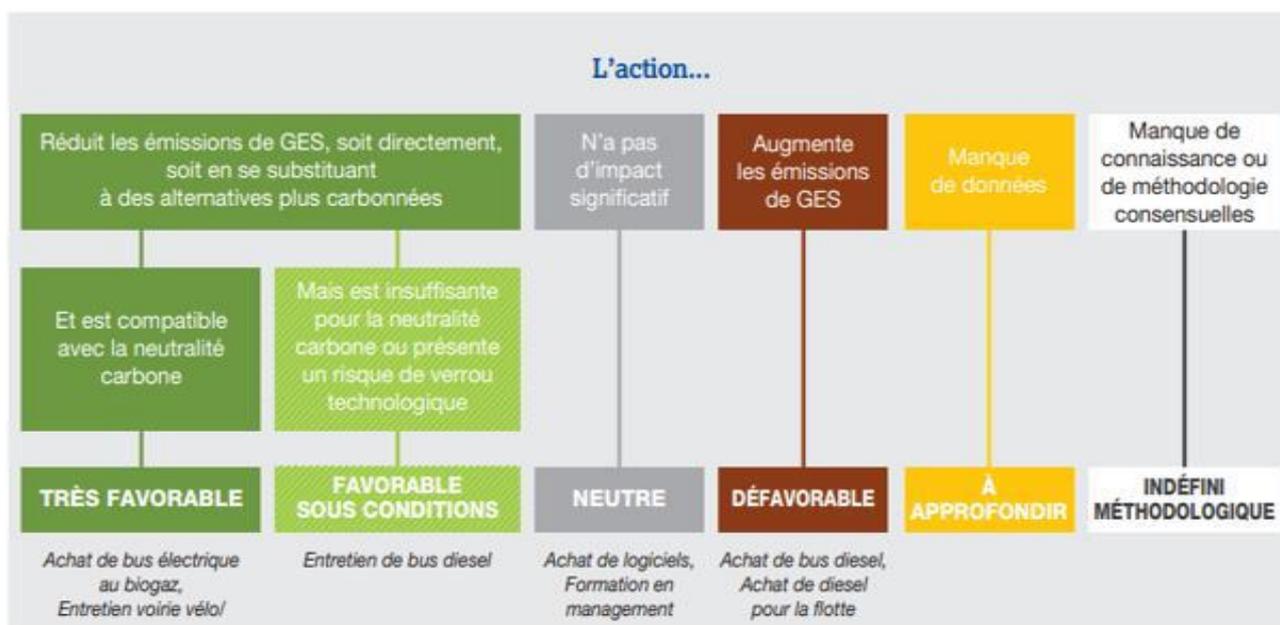
En intégrant dès son budget primitif une notion de budget vert, la Ville de Rueil Malmaison devance donc l'application de cette analyse.

b) Méthodologie utilisée

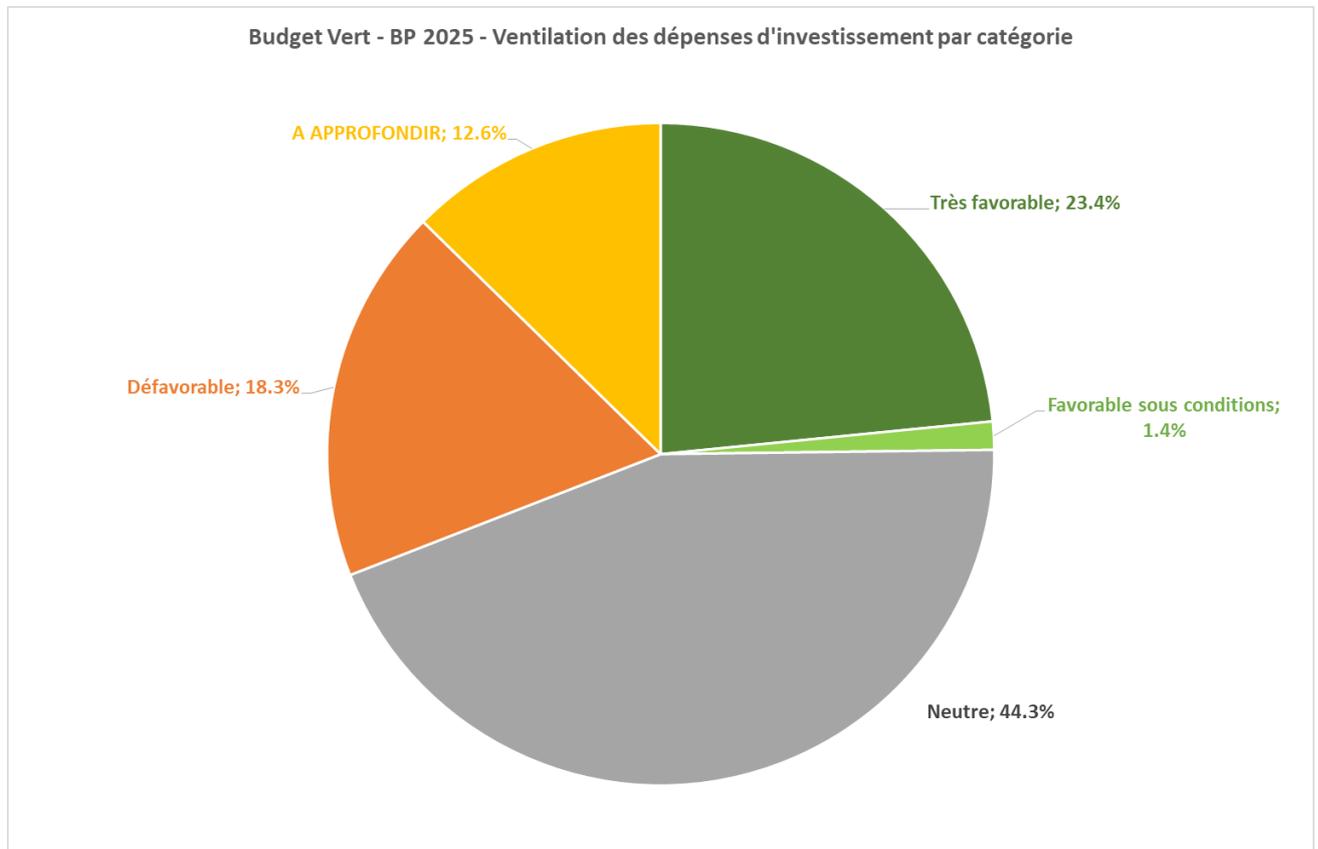
La production du budget vert a été réalisée selon la méthodologie « atténuation de nos impacts sur les gaz à effet de serre » développée par I4CE, l'Institut de l'Economie pour le Climat.

La méthodologie d'évaluation environnementale du budget d'investissement dans son volet « atténuation » consiste à analyser ligne par ligne les dépenses qui sont considérées comme « Très favorable, favorables sous condition, neutres, défavorables ou à approfondir » au regard de leur impact dans la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation du stockage de carbone.

Classification des dépenses proposée selon la méthodologie I4CE :



c) Les résultats



1) Les dépenses très favorables

Les dépenses très favorables sont celles ayant un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui et demain.

On y retrouve

- Les travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments :
 - *L'avancée du Marché Public Global de Performance Energétique*
 - *Les actions d'amélioration des performances énergétiques diffuses*
 - *La rénovation énergétique de l'éco accueil des Gallicourts*
- Les travaux d'aménagement et subventions en matière de mobilité douce
- Les investissements de transformation de l'éclairage public en LED
- Les actions renaturations en ville et d'aménagement écologique
- Le renouvellement d'arbres
- Les travaux de déminéralisation des cours d'école

2) Les dépenses favorables sous conditions

Les dépenses favorables sous condition sont celles qui permettent une réduction des émissions de gaz à effet de serre mais avec un effort qui est considéré comme insuffisant pour la neutralité carbone.

On y retrouve notamment les travaux de rénovation des bâtiments au Parc des Bords de Seine.

3) Les dépenses neutres

La catégorie neutre concerne les dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone.

Ainsi, des dépenses qui n'ont aucun impact sur les émissions de gaz à effet de serre seront alors considérées comme neutres, mais aussi certaines dépenses qui sont au premier abord non favorable mais in fine avec un impact positif significatif.

On y retrouve :

- Les dépenses de gros entretien renouvellement du patrimoine
- Les acquisitions foncières
- Les subventions et participations

4) Les dépenses défavorables

Les dépenses qui sont considérées comme incompatibles avec la neutralité carbone, qui induisent des émissions de gaz à effet de serre sont classées dans la rubrique défavorable.

On y retrouve :

- Les travaux de construction et dépenses de chantiers
- Le déploiement de réseaux et d'infrastructure informatique

5) **Les dépenses à approfondir**

Les dépenses dans cette catégorie sont celles pour lesquelles les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour pouvoir les classer dans une rubrique précise.

Il s'agit des opérations relatives

- L'acquisition de véhicules et de bornes de recharges
- Les acquisitions de mobiliers et investissement des services de la Ville
- Les dépenses informatiques

BUDGETS ANNEXES

Les propositions 2025 des budgets annexes soumis au Conseil Municipal sont présentées en même temps que celles du budget principal.

Budget annexe de la chambre funéraire

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service.

La proposition de budget 2025 s'affiche à 120 873.19 € entièrement financée par les produits du service (30 000€) et la reprise du résultat de fonctionnement 2024 (90 873.19€).

Budget annexe du restaurant communal

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce au versement d'une subvention du budget communal d'un montant de 170 000 € en stabilité par rapport à 2024.

Il a été décidé de reconduire le même budget que 2024 malgré un changement de l'offre de restauration. Ce budget 2025, de transition, aura pour objectif de confirmer le regain d'intérêt et fréquentation de cette nouvelle offre de restauration.

Ce budget annexe ne fait état d'aucune dette.

La proposition de budget 2025 s'affiche à 291 000 €, dont près de 114K€ de recettes d'exploitation.

LEXIQUE

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

F.S.R.I.F. : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

F.P.I.C. : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

P.O.L.D. : Paris Ouest La Défense

M.G.P. : Métropole du Grand Paris

S.P.L. : Société Publique Locale (qui gère notamment l'aménagement de l'éco-quartier l'aménagement)

S.E.M. T.A.M. : Société d'Economie Mixte du Théâtre André Malraux

F.C.C.T. : Fonds de Compensation des Charges territoriales (contribution financière de la Ville à P.O.L.D.)

F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

F.P.S. : Forfait Post Stationnement (ex. contravention de stationnement)

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité (augmentation automatique de la masse salariale avec l'ancienneté des agents)

P.P.C.R. : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (réforme des grilles indiciaires des agents conduisant à une meilleure rémunération)

E.T.P. : Equivalent Temps Plein (permet de consolider les effectifs en tenant compte des agents à temps non complet).

A.P.C.P. : Autorisation de Programme Crédits de Paiement (technique comptable permettant de financer des projets d'investissement pluriannuels)